

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 8 novembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*départ après la question n°23 ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice*), ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°32*), ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question n°7*), MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène (*ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle*), MM. FRELASTRE Jean-Michel (*ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), MASSE Roger (*ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie*) et MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/194

OBJET : REGIE UBAYE SKI - DECISION MODIFICATIVE N°4.

Le Conseil de communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 4 novembre 2019 ;

Sur Proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 du **budget annexe « régie Ubaye Ski »** qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 6682	50 000.00 € (1)	Art 773	212 857.00 € (3)
Art 6862 Chap 042	86 835.00 € (2)		
TOTAL	136 835.00 €	TOTAL	212 857.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses:</u>		<u>Recettes:</u>	
Art 1314 Prg 1004	375 000.00 € (4)	Art 1687 Prg 1004	162 180.00 € (3)
Art 1641 Prg 1004	1 270 795.00 € (5)	Art 2151 Prg 1004	3 320 000.00 € (7)
Art 1687 Prg 1004	1 200 000.00 € (6)	Art 4817 Chap 040	86 835.00 € (2)
TOTAL	2 845 795.00 €	TOTAL	3 569 015.00 €

- (1) Indemnités de résiliation partielle anticipée de l'emprunt du Crédit Agricole (50 000 €)
- (2) Réduction du montant restant à amortir sur l'indemnité actuarielle liée à la renégociation de l'emprunt du Crédit Agricole au prorata du montant partiel remboursé.
- (3) Annulation des intérêts et du capital de trois années versées selon le montage de liquidation d'une dette et représentant le remboursement demandé à la Commune d'Enchastrayes de trois fois 125 000 €.
- (4) Annulation des titres émis à l'encontre de la Mairie d'Enchastrayes (3 fois 125 000 €)
- (5) Versement du capital restant dû pour l'emprunt du Crédit Agricole (1 270 795€)
- (6) Annulation Ecriture correspondant au montage d'une dette correspondant à la partie acquisition de la station à hauteur de 1 200 000 €.
- (7) Annulation Ecriture acquisition station (1 200 000 € + 1 620 000 € + 300 000 € + 200 000 €)

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie